



Le Forgien



SEPTEMBRE 2015

N° 31

Bulletin municipal d'informations

■ Vie communale

■ Vie pratique

■ Jeunesse

■ Chronique du passé

■ Vie associative

COMMÉMORATION 8 MAI



INTERVILLAGES



FÊTE DE L'ÉCOLE



Mail : mairie.forges@orange.fr

Site internet : www.mairie-forges.fr

Le Mot de Madame le Maire

FINANCES COMMUNALES FRAGILISEES - SUITE DE LA REFORME TERRITORIALE

Si vous êtes intéressés par la vie publique, vous savez que le pacte de stabilité voulu par le gouvernement entraîne une baisse des dotations de l'État aux communes et autres collectivités territoriales. Sur la période 2013-2017 c'est une baisse cumulée de près de 16 milliards d'euros pour le bloc communal, soit environ moins 30 %.

Pour FORGES, les montants sont les suivants :

DGF 2013 134 209 €
DGF 2014 130 307 €
DGF 2015 115 385 €
DGF 2016 101 992 €
DGF 2017 88 600 € soit moins 45 609 €

S'il est certes important que chacun contribue au redressement des finances publiques, il est inconcevable que ce soit dans de telles proportions et sans tenir compte de la richesse locale.

Comment faire pour équilibrer un budget tout en voulant garder un niveau décent de services à la population ? Les maires ont peu de moyens d'action : la baisse de l'investissement, la contraction des dépenses de personnel, la réduction des autres dépenses de fonctionnement et la fiscalité.

Les investissements des collectivités locales ont toujours été synonyme de croissance économique.

L'Association des Maires de France (AMF) prévoit une baisse des investissements d'environ 25 % et une capacité d'autofinancement quasi nulle à l'horizon 2017. Mais l'après 2017 est conditionné par l'évolution des dotations à partir de 2018, inconnue à ce jour. Mais ce qui est perdu ne revient jamais !

Comme de très nombreuses communes FORGES a voté la motion présentée par l'AMF afin d'essayer d'infléchir la position du gouvernement. L'AMF prévoit une journée d'action nationale le 19 septembre prochain avec notamment la fermeture de toutes les mairies françaises. FORGES s'associera évidemment à ce mouvement de protestation.

L'autre sujet d'actualité est l'adoption de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) . Il s'agit du 3ème volet de la réforme des territoires après la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles) et la loi relative à la délimitation des régions.

De 22 régions la FRANCE métropolitaine passe à 13 régions. Les 6 et 13 décembre prochains vous serez appelés à élire vos nouveaux conseillers régionaux au sein de cette région POITOU- CHARENTES, LIMOUSIN, AQUITAINE dont nous connaissons le nouveau nom courant 2016.

Le gouvernement, après de nombreuses modifications effectuées par le législateur, a voulu en finir avec les doublons et enchevêtrements de compétences entre les différentes collectivités territoriales. Il est vrai que cet empilement d'échelons administratifs, ces compétences partagées et ces financements croisés sont souvent illisibles pour le citoyen et nuisent à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Espérons que toutes ces réformes auront à terme un réel impact financier positif.

Dans tout cet arsenal législatif, il me semble important de retenir un dispositif intéressant, celui de la commune nouvelle : regroupement ou fusion de communes contiguës. Ce statut créé par la loi du 15 décembre 2010 et amélioré par la loi du 16 mars 2015 remplace le dispositif de fusion de communes instauré par la loi Marcellin de 1971.

Ce dispositif appuyé par l'AMF et basé sur le volontariat est une nouvelle conception de la décentralisation.

L'avenir de notre pays ne repose pas uniquement sur quelques métropoles et les 13 nouvelles régions. La diversité de nos 33000 communes de moins de 5000 habitants doit être valorisée. Il est illusoire de penser que l'ensemble de ces collectivités pourront continuer de vivre et d'exister dans leurs limites géographiques actuelles. Il devient indispensable de mutualiser davantage nos moyens techniques et humains. Face à des intercommunalités plus grandes tournées vers la réalisation de grands projets nécessaires à la vie de nos concitoyens, la commune nouvelle pourrait permettre de rester en contact étroit avec la population et de conserver un service de proximité avec de réelles ressources financières.

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable rentrée

Cordialement,

Micheline BERNARD

Sommaire

■ Conseil Municipal (extraits)	P 3
■ Infos diverses	P 4/5/6
■ Jeunesse	P 7/8
■ Animations	P 9
■ Infos Associations	P 10
■ Histoire	P 11
■ Infos Commune.	P 12

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (extraits)

10 AVRIL 2015

Vote du budget 2015 qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à : 798 068,02 €
et en section d'investissement à : 439 181,93 €.

Taxes directes locales pour 2015.

Les dotations de l'Etat destinées à compenser le transfert de nouvelles compétences aux communes ayant régressé de façon significatives depuis plusieurs années, Madame le Maire propose aux membres du conseil de réviser ces taux qui n'ont pas progressé depuis 2010. Après délibération, il est décidé d'appliquer pour 2015 les taux suivants :

☞	Taxe d'habitation	: 11,53 %
☞	Taxe sur foncier bâti	: 22,90 %
☞	Taxe sur foncier non bâti	: 68,62 %

29 MAI 2015

Approbation d'une motion pour une desserte TGV de qualité de la gare de Surgères au service annuel 2017 sur le tronçon La Rochelle-Surgères-Niort-St Maixent.

NOUVEAUX TARIFS LOCATION SALLE DES FETES à compter du 1er septembre 2015 :

Habitants de la commune : 190 €
Habitants hors commune : 350 €
Associations : (Forges et extérieures) : 150€
Utilisation ½ journée (tout public) : 75 €
Caution : 520 €

TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL 2015-2016

Public	Tarif	Augmentation
Enfants	2,15 €	0,05 €
Adultes	4,15 €	0,10 €
Personnel communal	2,65 €	0,05 €
Bambins d'Aunis (enfants/adultes)	2,15 €	0,05 €

Chaque famille ayant plus de 3 enfants scolarisés mangeant à la cantine de la commune bénéficiera d'un tarif à 1 € pour le quatrième enfant.

17 JUIN 2015

EMPRUNT :

Afin de réaliser les travaux de voirie nécessaires à l'entretien des routes communales, le CM vote la réalisation à la Caisse d'Epargne d'un emprunt de 90 000 € destiné au financement de ces travaux, au taux fixe de 1,82 % l'an sur 10 ans par échéances trimestrielles.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Une subvention exceptionnelle de 250€ est accordée à L'USF Vétérans qui a engagé cette somme pour couvrir les frais de préparation des jeux intervillages le 7 juin, où l'équipe de Forges s'est brillamment classée deuxième.

ETAT-CIVIL

Décès :

André COLLAERT le 29 avril
Etienne COLETTA le 12 juin
Gérald BELKACEM le 19 juillet
Maurice LARGEAUD le 23 août

Mariages :

Dominique DHAUSSY et Béatrice NOTIER
le 13 juin

Alexandre COSSEAU et Delphine RUBAN
le 13 juin

Stéphane LEGER et Valérie FOMBERTEAU
le 1er août

Naissances :

Simon DESNOYERS le 5 mai
Louis STEINMULLER le 30 juin
Noah MICHAUD le 15 août
Méloé JAFFROT le 18 août



LOGEMENT

La loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 a instauré des contrats types de location (loi du 6.7.89 : art. 3, art. 8-1, III et art. 25-7). Les baux d'habitation à titre de résidence principale CONCLUS A COMPTER DU 1er AOÛT 2015 doivent respecter un des modèles types définis par le décret n° 2015-587 du 29 mai 2015.

Ce décret comporte deux annexes :

annexe 1 : contrat type de location ou colocation de logement nu ;

annexe 2 : contrat type de location ou colocation de logement meublé.

Par ailleurs, une notice relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs a été publiée (loi du 6.7.89 : art. 3). Elle détaille, de la formation du contrat jusqu'à son extinction, l'ensemble des règles applicables au contrat de location. En fin de notice, sont listés les contacts utiles, parmi lesquels les ADIL.

Ces textes sont consultables sur www.legifrance.gouv.fr et sur le site www.adil17.org rubrique « Actualité réglementaire ».

Nous nous tenons à votre disposition pour plus de précisions.

ADIL 17 - 49, Avenue Aristide Briand - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.34.41.36 - Fax : 05.46.34.13.27

LA FNACA Comité d'Aigrefeuille



Association d'anciens combattants d'Afrique du Nord, la FNACA regroupe les anciens combattants du canton. Le bureau du comité est là pour vous renseigner lors des permanences à Aigrefeuille, salle de l'ancienne gendarmerie, le 2ème mardi du mois, jour de foire, de 10 heures à 12 heures les 13 octobre, 10 novembre, 8 décembre 2015 et 12 janvier, 9 février et 08 mars 2016. Nous pouvons vous aider, pour l'obtention de la carte du combattant, pour obtenir la ½ part fiscale supplémentaire après 75 ans.

Les veuves d'anciens combattants peuvent être aidées dans leur demande de carte de ressortissante de l'ONAC. Les plus démunies ont droit à des secours de l'action sociale FNACA et de l'ONAC.

Si vous voulez nous rejoindre, contactez :

Le président Serge LAMOUREUX : Tél. 05 46 68 21 61
ou Mme Jocelyne TERRIEN, responsable veuves :
Tél. 05 46 35 51 85

Nos manifestations 2015-2016 :

Mardi 29 septembre 2015 :

Concours de belote à Aigrefeuille

Dimanche 11 octobre 2015 :

Assemblée Générale suivie d'un repas
(Salle de la mairie d'Aigrefeuille)

Mardi 13 octobre 2015 :

Reprise des permanences mensuelles

Mercredi 11 novembre 2015 - Thé dansant à St Christophe,

Samedi 16 Janvier 2016 - Soirée brioche à Thairé,

Samedi 5 Mars 2016 - Concours de belote à Forges,

Samedi 19 mars 2016 - Cérémonies du souvenir
(lieux à définir),

Jeudi 26 Mai 2016 - Grillades aux Colverts à Ciré.

TRAVAUX DIVERS

Ancienne mairie (Squat) : le gros-oeuvre est terminé, nous allons pouvoir entamer les finitions intérieures et l'accès du local aux normes personnes à mobilité réduite (PMR)

AMENAGEMENT RD 116 - Traversée de Forges

Suite à notre demande auprès de la Direction des Infrastructures Routières du département concernant la réduction de la vitesse excessive des véhicules qui traversent notre village, le bureau d'étude du Conseil Général nous a fait une proposition contenant plusieurs aménagements sur lesquels la commission voirie et le conseil municipal auront à réfléchir dans les semaines qui viennent, avant de vous en informer lors d'une réunion publique.

Des projets d'entretien de route sont à l'étude et validés selon les coûts. Il s'agit du Chemin de la Beltrie, du chemin des Egaux (mitoyen avec la commune de Chambon), du Chemin de la Maissonnette (partie Habitée côté Puydrouard), de l'aménagement d'un petit parking Chemin/petite rue des Roches, sans oublier le lancement de l'avant projet d'étude d'aménagement Rue Délidon.

La toiture de la salle du conseil doit être entièrement refaite, suite aux infiltrations de neige et d'eau ces trois dernières années.. Elle n'avait pas été rénovée lors des travaux de l'aménagement de la mairie en 2000. Les dalles du plafond seront ensuite remplacées.

Pour la voirie, un programme important de débarnage va être réalisé avant l'hiver. Inscrit au budget 2014 mais non réalisé l'année dernière, l'achat d'un véhicule utilitaire pour nos agents vient de se conclure. Il s'agit d'un fourgon 3,5 tonnes équipé 3 places et de dispositifs de signalisation spécial voirie

(bandes réfléchissantes, feux tournants, attelage pour la grosse remorque) Cet équipement envisagé depuis plusieurs années leur permettra d'effectuer certaines tâches pour lesquelles le C15 est devenu insuffisant. Nous le conservons bien évidemment.

**NOUVELLE
ENTREPRISE**



JARDINS FAMILIAUX

**Des parcelles sont disponibles !
Pensez à 2016 - Faites vous connaître**

Contact mairie :

N° Tél. 05 46 35 52 70

mairie.forges@wanadoo.fr

en prenant soin de mettre

en objet du message: «jardins familiaux»



COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

En cet après-midi du 8 mai 2015, de nombreux Forgiens ont assisté à la cérémonie organisée par la municipalité à l'occasion du soixante dixième anniversaire de l'armistice de 1945.

Ceux qui ont connu et vécu l'occupation allemande ont éprouvé une émotion particulière en ce jour anniversaire d'une libération intervenue seulement le 8 mai 1945, suite à la reddition du Commandant allemand de la poche de La Rochelle.

L'assistance a pu ensuite visionner dans la salle des fêtes le film réalisé par Prune Saunier et son ami Romain lors d'une interview de quelques-uns de nos "anciens" très jeunes à l'époque, mais dont la mémoire est restée intacte.

Nous espérons pouvoir le mettre en ligne sur le site prochainement.



FORGES anti- TAFTA

"Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire" avait déclaré Rockefeller. Telles seront les conséquences du traité Tafta (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) visant à instaurer une vaste zone de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union Européenne. Tel est le dessein d'une signature programmée prochainement si l'on ne fait rien.

En décembre 2014, le conseil municipal a voté à l'unanimité une motion déclarant notre commune hostile à l'accord de libre-échange actuellement en cours de discussion entre l'Europe, les États Unis et le Canada qui veulent donner aux multinationales le pouvoir de défaire les règles sociales et écologiques. Ce coup de force mettrait la démocratie sous tutelle de part et d'autre de l'Atlantique.

En effet, nos États choisissent délibérément de se soumettre à des mécanismes, tels l'arbitrage privé ou la coopération réglementaire, qui font prévaloir la protection des « investisseurs » sur l'intérêt général.

Bonjour Organismes Génétiquement Modifiés, lait et bœuf aux hormones, poulet chloré, sans compter les gaz et huiles de schiste, etc... Adieu: circuits courts et relocalisation des activités agricoles, agro- écologie et agriculture

paysanne! Sous des principes prétendument populistes, cet accord n'est pas exempt de réels dangers car "tout l'enjeu sera d'imposer ses normes et règles à l'autre".

Pour un bénéfice de 3 centimes d'euros par personne et par jour à l'horizon 2029, ce projet ouvre grand la porte à la domination des multinationales US en leur permettant l'établissement sur notre territoire des entreprises, des filiales ou des succursales américaines et leur accès aux marchés publics à tous les niveaux administratifs.

Véritable "machine de guerre", cet accord commercial risque aussi de détruire les normes sociales européennes dans un rapport de force qui n'est pas à notre avantage. Il scellera ainsi la fin du modèle européen social, économique, industriel, culturel et environnemental, et celle des droits des citoyens et des libertés des consommateurs car il constitue une atteinte sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux.

Informez-vous, documentez-vous, les grands médias nationaux sont très discrets sur le sujet.





Où vont nos déchets ?
Combien ça coûte ?

Collectés :

- ❖ Déchets ménagers résiduels :
46 000 T incinérées à Paillé (26 872 T)
et autres (19 127 T)
Coût : 150 € la tonne
- ❖ Emballages (sacs jaunes) 8 831 T
triés chez ALTRIANE (17)
refus de 1 348 T dirigées sur Paillé
Coût : 30 € la tonne

Apport volontaire sur bornes :

- ❖ Papiers :
5 297 T recyclées en Vendée (HUHTAMAKI)
Coût : 0 € la tonne
- ❖ Verre :
8 550 T recyclées chez VERALIA (16)
Coût : 15 € la tonne

Compostage : 0 € la tonne

Déchetteries :

APPORTS : 39 274 tonnes dont :

- ❖ Tout venant 7 772 tonnes (tri et enfouissement)
- ❖ Traitement et valorisation : 31 552 tonnes

L'usine de Paillé produit de l'énergie potentiellement valorisable, de la ferraille valorisée, des mâchefers valorisés et des résidus.

☛ - 9 % de déchets ménagers en 5 ans :
équipement de 50 % des foyers (24 068) en
composteurs, sensibiliser au broyage des végétaux
et au jardinage naturel, sensibiliser le public scolaire
et les entreprises et la réduction des déchets hors
domicile...

soit - 38 kg/habitant de déchets ménagers non
recyclables
+ 9 kg/habitant de déchets recyclables

26 DÉCHETTERIES et 17 filières de recyclage

Végétaux	: 12 392 T
Gravats	: 10 475 T
Tout venant	: 7 722 T
Bois	: 4 632 T
Métaux	: 1 665 T
(rapport 58 € la tonne)	
DEEE	: 1 287 T
Mobilier	: 615 T
Amiante	: 90 T
Textiles	: 71 T
Huiles minérales	: 58 T
Polystyrène	: 29 T
Pneus	: 21 T
+ Diffus spécifiques, huiles végétales, piles, radiographies	
TOTAL	: 39 274 T

Coût moyen : CYCLAD 78€/hab – Poitou-Charentes 99€/hab – Charente-Maritime 115€/hab

Résultats financiers 2014 :

Dépenses :
18 670 580 €

Recettes :
21 164 813 €

(87 % fonctionnement-13 % investissement)

soit un excédent de **2 494 233 €** reporté pour financer les investissements.



Les Bambins d'Aunis

Association à philosophie parentale

Les rendez-vous de la rentrée

Un multi-accueil 22 places (crèche) pour les jeunes enfants
à partir de 3 mois, 2 places pour enfants porteur de handicap

Restauration essentiellement biologique.

Un accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans

Temps d'accueil péri-éducatifs, accueils périscolaires, des mercredis
et vacances pour y découvrir un panel d'activités riches et variées.

Les accueils enfants parents professionnels : de 9h30 à 11h30, à Aigrefeuille au pôle
enfance, espace de rencontre et d'échange pour les familles et leurs jeunes enfants.

La halte-garderie-itinérante (pour les – de trois ans non scolarisés), s'installe tous les
mardis dans la salle des fêtes du Thou et à Aigrefeuille les lundis et les vendredis. Les
enfants s'y retrouvent en journée et profitent de cet espace transformé et adapté pour eux.

Tous nos services sont encadrés par une équipe de professionnels qualifiés et sont
agréés par la PMI et la DDCS. Tarifs en fonction des revenus.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter à l'associa-
tion :

☎ : 05.46.35.58.23 ou courriel : bambinsdaunis@wanadoo.fr

Soutenue par la Communauté de Communes Aunis Sud,
le Sivom Plaine d'Aunis, les communes d'accueil, la CAF,
la MSA et le Conseil Général.





Le 6 juin 2015

Suite au travail effectué depuis septembre, près de 150 écoliers de 3 à 10 ans nous ont fait revivre pendant 1 heure 30 l'épopée de l'Hermione par une relecture de ce passage historique, à travers 5 tableaux, 5 chants et 5 danses, les décors évoluant pendant le spectacle, pour le plus grand bonheur des spectateurs.

Nous sommes en 1778, Monsieur de SARTINE, ministre de la marine, rencontre Louis XVI afin de lui proposer la construction de 4 frégates dans le but de développer les ports et arsenaux royaux.

Le 28 avril 1779, l'une de ces quatre frégates, l'Hermione est mise à la mer et, pendant 14 ans, elle va accomplir diverses missions aux Etats-Unis, aux Indes etc... Le 20 septembre 1793, l'Hermione fait naufrage au large du Croisic.



Mais son histoire ne s'arrête pas là puisqu'en 1997, des passionnés décident de reconstruire une réplique de cette frégate, à Rochefort.



FÊTE DE L'ÉCOLE



ANIMATIONS



INTERVILLAGES



Et oui nous l'avons fait !!!

Nous avons réussi à retourner une situation plutôt compliquée puisqu'à l'issue du 3ème jeu, nous étions bons derniers avant le déjeuner.

Avec beaucoup de motivations, de cohésion et surtout une ambiance du tonnerre dégagée par tous nos participants et supporters de Forges, nous sommes arrivés à monter sur le podium et obtenir une deuxième place qui nous offre l'organisation des jeux l'année prochaine, puisque la commune de Ciré étant l'organisatrice et ayant fini première cette année, elle nous laisse la place pour l'année prochaine.

Nous aurons besoin de beaucoup de petites mains pour que cette journée soit à la hauteur de l'événement. Mais je sais que je peux compter sur tous les Forgiens. Merci à Micheline, Isabelle et Gérard qui nous ont rapporté 6 points. Grâce à vous nous avons fini sur le podium avec 1 seul point d'avance sur la commune de Chambon.

Bravo à tout le monde,

Sportivement,
Cédric

INTERVILLAGES



TELETHON A FORGES
LE SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015



INFOS DIVERSES

AMICALE LAÏQUE - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE



Comme tous les ans, la gym féminine s'est terminée fin juin, dans une bonne ambiance. La reprise se fera le lundi 19 septembre 2015 à 18 heures à la salle des fêtes. Nous vous invitons à venir nous rejoindre tous les lundis de 18 heures à 19 heures.

Cotisation : 10 € pour l'année

Renseignements : Mme LUCAS Annick - 05 46 68 92 37

USF Forges

Le nouveau Président de l'USF Forges Football est :

M. MASSONNEAU William
147 rue de la République
17300 ROCHEFORT.

Tél. 06 25 95 59 16
willou.massonneau@laposte.net

17 OCTOBRE

Pour faire découvrir aux Forgiens les différentes associations du village, la municipalité a décidé d'organiser une manifestation regroupant celles-ci l'après-midi du samedi 17 octobre à la salle des fêtes.

Vous aurez l'occasion de faire connaissance avec les responsables qui vous exposeront les différentes activités qu'ils proposent. Si vous avez également des idées ou des propositions pour animer notre commune, vous serez bien sûr les bienvenus.

le C.M.

FÊTE DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

OUVERTURE :
MERCREDI, VENDREDI DE 16 à 18 H
SAMEDI de 10 h à 12 h

COTISATION : 6 € pour l'année donnant la possibilité d'emprunter 4 ouvrages pour le mois 1 C.D. par semaine.

INSCRIPTION GRATUITE POUR LES CHOMEURS.

PRINCIPALES ANIMATIONS 2014/2015 :

Prix des lecteurs (liste des titres sur www.mairie-forges.fr)
Accueil des tout-petits dans le cadre des jeudis des bibliothèques
« la ronde des histoires » avec Emmanuelle Marquis
(Matisse et la danse du lion) et Lucien Debrus (farandole).



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET LES T.A.P.

Pour cette année 2014/2015, l'équipe de la bibliothèque proposait un temps « lecture plaisir et imaginaire » : Proposition aux enfants de B.D. muettes, en désordre, « Jeux de mots, jeux nouveaux » (un enfant dit un mot, le second un autre mot, le troisième les associe et les enfants embarquent dans une histoire), A partir d'un titre, inventons une histoire, « Il était une fois... les enfants inventent la suite, « Il était une fin... les enfants connaissent la fin et imaginent le début. Mais après le mot FIN, on peut encore imaginer. Partant d'une page ou couverture de livre, les enfants posent des questions, s'interrogent sur ce qu'ils aimeraient que cette histoire raconte, les personnages, etc.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne rentrée.

Chronique du temps passé

FORGES dans la période Révolutionnaire.

Avant de porter à votre connaissance le cahier des doléances de la paroisse de Forges pour les états généraux en 1789, il faut essayer de reconstituer comment Forges vivait à cette époque assez tourmentée.

Pour cela, nous avons connaissance aujourd'hui des écrits rédigés par des anciens Forgiens qui à leur époque ont interprété les archives en leur possession et surtout les actes ou récits paroissiaux, car c'était bien le « clergé » et les « Seigneurs » qui avaient les connaissances et régnaient sur nos territoires.

Le principal document qui nous permet d'attester ces dires est une monographie communale de Forges rédigée par M. et Mme BURGAUD paru en 1910-1912. Il y a ensuite des passionnés de l'histoire de Forges qui ont recherché et trouvé à plusieurs époques différentes des bribes de l'histoire du village. Citons MM Aubin Émile, Charron Marcel et Bouyer Yves.

Beaucoup de « faits divers » consignés dans les registres des archives Départementales et paroissiales restent certainement à découvrir.

Pour rappel, il est fait mention de la paroisse de Forges dans un *pouillé** de 1401 sous le nom de « d'Ecclesia pariochalis Sancti Laurentii de Forgiis ».

** autrefois état des biens et bénéfices ecclésiastiques.*

En 1650 le curé s'appelle ROBILLARD. En 1700 il y a 140 feux.

En 1771, voici quelques prix de marchandises :

(source famille Mothu-Tourneur)

Une pochée de blé mesure 9 francs.

Un boisseau de blé d'Espagne 2 francs

Un tierçon de vin 18 francs

un fut 4 francs

Un mouton 6 francs

Une 1ère coupe d'un journal de bon pré : 50 francs

Une journée de travail homme et femme travaillant ensemble avec le repas 1,25 francs, *(source famille Tuffet).*

A l'époque de la révolution, il y a un instituteur à Forges. Il se nomme Blanchard, est installé au presbytère et sa rétribution est le jardin et le pré attenant. Il est remplacé en 1800 par Jérôme CYPIERRE, curé constitutionnel.

En 1789 on compte 218 feux soit 726 habitants. L'hiver fut rude et la récolte des vignes manquées...

En début 1790 la commune de Forges dépendait du canton de Ciré (chef-lieu) et du District de Rochefort sur mer. Le 2 Novembre 1790, les habitants sont industriels et veulent faire du commerce ; les notables présentent une requête à l'assemblée du Département qui a lieu à Saintes pour que « Forges soit distraite et séparée du district de Rochefort et réunie à La Rochelle pour la plus grande commodité des ses habitants, les communications avec Rochefort sont fermées par les marais de Ciré, ce qui oblige à passer par La Rochelle et leur fait un voyage de 2 jours. C'est de La Rochelle, disent-ils que part le numéraire qui circule à Forges et le vivifie ».

Le 1er magistrat de l'époque qui, si l'on peut dire, dirige la commune n'est autre que le Curé GUILLEMOT Charles, assisté des officiers Municipaux SIMONNEAU, RICHAUME, ROI, DUPRAT, LAUBAT.

GUILLEMOT refuse de prêter serment à la constitution en Février 1791. Il est obligé de démissionner. Il est reconnu par les notables pour s'être comporté avec autant « d'édification que de prudence ». Il émigre pendant une dizaine d'années en Espagne. Il est remplacé par Jérôme CYPIERRE, prêtre constitutionnel. Guillemot revient en 1802 et reprend du service à l'église uniquement jusqu'en 1833. Après son départ en 1791, l'église fut fermée et les dépendances se détériorèrent suite au manque d'entretien...En juillet 1792 le maire (CHARRON Jean) et les officiers municipaux décidèrent de faire des travaux pour 792 livres qu'ils dédommagèrent en affermant 2 chais au dénommé Jacques Charron pour 90 francs / mois pendant 3 ans.

En 1794, le conseil général de la commune décide en essai de charger un homme d'aller tous les dimanches à Rochefort chercher les paquets postaux destinés à la commune. Il lui faut 2 jours pour faire le voyage aller retour, son traitement annuel était de 40 francs. Ce n'est qu'en 1840 qu'une ordonnance royale crée un relais de poste.

À bientôt pour la suite dans laquelle vous découvrirez le cahier de doléances des représentants du tiers-état de Forges.





Le Forgien



INFOS MAIRIE

ACCUEIL MAIRIE



☎ 05.46.35.52.70

☎ 05.46.35.56.42

mairie.forges@orange.fr
www.mairie-forges.fr

SALLE DES FÊTES



Réservations à la mairie
La gestion est assurée
par Stéphanie Bret



Agence Postale
Communale

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h – 17h
Mardi, mercredi, jeudi,
samedi : 9h – 12h
Vendredi : 14h30 – 17h30

Renseignements

05 46 35 52 69

Horaires d'ouverture de votre mairie :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h/12h	14h/18h
Mardi	9h/12h	Fermé
Mercredi	Fermé	14h/19h
Jeudi	9h/12h	Fermé
Vendredi	9h/12h	14h/17h30

Vous retrouverez la liste
des assistantes maternelles,
des entreprises et des associations
de la commune sur notre site internet :

www.mairie-forges.fr

ou en mairie.

Permanences des élus :

Micheline BERNARD : Maire, vous recevra en mairie le lundi, mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

Philippe BARITEAU : 1er Adjoint, délégué à la voirie, aménagement, environnement sur rendez-vous après 17 h

Gérard RENOU : 2ème Adjoint, délégué aux bâtiments, à l'urbanisme et au PLU, du mercredi au vendredi sur rendez-vous.

Isabelle VILLAUDY TALLEC : 3ème Adjoint, déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et à la communication, sur rendez-vous.

Gilbert BERNARD : conseiller délégué à l'action sociale et aux solidarités, assurera une permanence au titre du CCAS tous les jeudi matin et sur rendez-vous.

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU PAYS D'AUNIS

Permanence les mardis
(au lieu du jeudi) de 9 h à 12h.
au service social d'Aigrefeuille,
8, avenue des Marronniers.

Prendre impérativement rendez-vous au
secrétariat au **05 46 35 53 37**

Gestion des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie :

Christine

sauf vendredi et mercredi après 17 heures

☛ état-civil, recensement militaire, élections,
carte d'identité, passeport, sortie territoire :

Catherine

sauf lundi
☛ urbanisme, voirie, assainissement

CARTES GRISES (demandes en ligne) : Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, vous pouvez demander un nouveau certificat d'immatriculation (carte grise) sans vous déplacer en préfecture ou à la mairie.

Cependant, de nombreux dossiers présentent des justificatifs de domicile irrecevables.

Vous trouverez à l'adresse ci-joint une liste de pièces justificatives acceptées par l'Administration :

http://www.carte-grise.org/liste_pieces_justificatif_domicile.htm

Egalement, si le règlement des taxes d'immatriculation est erroné, le dossier est alors refusé et le délai de traitement est ainsi allongé. C'est pourquoi il vous est recommandé d'utiliser ce simulateur en ligne avant d'envoyer votre dossier : http://www.carte-grise.org/calcul_cout_carte_grise.php

Nous vous remercions et restons à votre disposition pour toute question .

Message de la Préfecture

Nouveaux arrivants :

*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et les invitons à se
présenter au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille.*

